

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 13 NOVEMBRE, 1849.

No. 16.

FRANCE. ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

SEANCE DU 13 OCTOBRE.

RAPPORT DE M. THIERS.

L'événement de la séance a été la communication du rapport de M. Thiers sur la demande de crédits concernant l'expédition française en Italie. L'Assemblée attendait avec une légitime impatience la présentation de ce document, et elle semblait avide de témoigner en quo' que sorte par avance, son opinion sur les graves questions qu'il soulève. Aussi, malgré quelques résistances de la part du rapporteur, a-t-elle exigé que lecture lui fût donnée du rapport. Nous n'avons pas besoin d'apprécier cette pièce si remarquable, si pleine de netteté et de courage; mais ce que nous constaterons avec le plus grand soin, ce sur quoi nous insisterons, c'est l'effet qu'elle a produit sur l'Assemblée, c'est l'adhésion complète et répétée qu'elle a provoquée sur tous les bancs de la majorité, c'est surtout la rage et la fureur avec laquelle elle a été accueillie par la gauche. Il est difficile de peindre les éclats de colère, les accès de passion et de violence, le cynisme des injures et des outrages qui partaient de chaque instant de la Montagne.

Quelque dégoût que nous cause de pareilles scènes, quelque honte que nous en ayons pour notre temps et pour notre pays, il faut et il est utile qu'elles se produisent, car elles portent avec elles le plus cruel châtiement et la plus juste punition de ceux qui s'en font les tristes héros. Chaque épisode de ces hideux scandales retombe comme un stigmate vengeur sur les hommes qui les énoncent et sur les partis qui les applaudissent!

En même temps, ces invectives et ces indignités font l'honneur et la gloire des opinions et des orateurs à qui elles s'adressent. En ce qui touche le rapport de M. Thiers, elles sont plus éloquentes que ne le seraient tous nos éloges. Laissons parler le rapporteur :

L'Ami de la Religion.

L'intervention de la France dans les affaires de Rome a été le sujet de fréquentes discussions, soit dans l'Assemblée constituante, soit dans l'Assemblée législative. De nouveaux faits s'étant produits, le gouvernement a eu la sage pensée de devancer lui-même toutes les demandes d'explication, en vous apportant spontanément, dès la reprise de vos travaux, une suite de projets de loi qui étaient nécessaires pour régulariser les dépenses de notre expédition, et qui devaient fournir en même temps l'occasion des plus amples éclaircissements. Une commission, formée dans son sein, a examiné de nouveau, sous tous ses rapports moraux, religieux et politiques, la grave question dont il s'agit, elle a entendu MM. les ministres, pris connaissance de nombreux documents, et elle me charge de vous soumettre le résultat de ses réflexions.

[Monsieur Thiers observe ici qu'il ne s'est pas occupé, dans son rapport, des crédits demandés, puisqu'ils ne peuvent soulever de discussions sérieuses, vu qu'il s'agit de dépenses nécessaires et qu'il a été constaté que ces dépenses ont été renfermées dans une sage économie.]

Je me hâte donc, continue-t-il de vous entretenir de l'expédition elle-même, de ses motifs et surtout de ses conséquences, les unes réalisées, les autres seulement en espérance. Je vais examiner si ces conséquences sont bonnes, honorables, etc; puis il s'exprime ainsi :

« Lorsqu'il y a trois années, un noble pontife, si cruellement récompensé de ses intentions généreuses, a donné du haut du Vatican le signal des réformes politiques et sociales aux princes italiens, tous les hommes éclairés ont fait des vœux pour que l'Italie entrât avec prudence dans la voie qui lui était ouverte par Pie IX; qu'elle y marchât avec mesure et avec suite; qu'elle ne compromît pas encore une fois ses destinées par une imprudente précipitation; que, dans quelques-uns des Etats qui la composent, elle se contentât de réformes administratives, moyen de se préparer plus tard aux réformes politiques; que dans les plus avancés d'entre eux elle ne songeât pas à dépasser les limites de la monarchie représentative, dont elle était à peine capable de supporter les difficultés; que dans tous elle prit des habitudes de concorde et d'union, de manière à se procurer, à défaut de l'unité italienne qu'il ne dépendait pas d'elle de se donner, les avantages d'une forte confédération; et que surtout elle ne tentât pas imprudemment une guerre d'indépendance, guerre impulsive, sans espérance pour elle; tant que l'Europe n'aurait pas le malheur d'être engagée dans une guerre générale; et enfin, que si cette guerre d'indépendance n'était que de circonstances plus fortes que la volonté des hommes, tous les italiens, unis à leurs gouvernements, renoncassent à de misérables discordes intérieures, pour accourir sur le Pô et sur l'Adige.

« Tels étaient, disons-nous, les vœux des hommes éclairés, amis de la vraie liberté, amis surtout de cette intéressante et belle Italie, qui est pour tous les esprits élevés une seconde patrie. Et ces vœux ne sont pas de vœux formés après coup, fruit d'une prudence tardive, qui ne s'éclaircit qu'après les événements; mais ils ont été formulés à cette tribune, quand elle s'élevait dans une enceinte voisine, en présence d'un trône qui n'est plus, et quand nous étions tous pleins d'espérance à l'aspect d'un mouvement général, qui s'étendait de Naples à Berlin et à Vienne, et qui malheureusement, au lieu des bienfaits qu'il promettait, n'a donné que des tempêtes. (Nombreuses marques d'approbation à droite.)

Une faction désordonnée, qui a mis la satisfaction de ses passions bien au-dessus de l'intérêt vrai de sa cause, s'est emparée de l'Italie et l'a précipitée dans un abîme..... (Vives dénégations à l'extrême gauche.)

A droite: Si! si! — Très-bien!... — C'est très-vrai! c'est de l'histoire! Instruisez-vous.

M. LE RAPporteur. — Partout elle a excité les peuples à demander des institutions sans rapport avec l'état des esprits et des mœurs, elle a poussé jusqu'à la forme républicaine des populations qui étaient dans le moment incapables de s'élever au-dessus des libertés municipales et provinciales. Elle a fait plus; elle a commis la faute qu'il fallait le plus redouter, celle qui devait tout perdre; elle a provoqué intempestivement la guerre de l'indépendance, et cette faute commise, elle y a ajouté la faute plus grave encore de tourner contre les gouvernements de l'Italie les bras des peuples italiens, qu'il fallait réunir exclu-

sivement contre le redoutable ennemi qu'on avait si follement provoqué.

« La suite de ces fautes, vous la connaissez. L'Autriche, usant du droit incontestable de la guerre, a conquis la Lombardie, envahi le Piémont, les duchés de Parme et de Modène, la Toscane, une partie des Etats romains. L'indépendance de l'Italie, loin d'avoir fait des progrès, a rétrogradé. Sa liberté n'a pas moins rétrogradé que son indépendance. (Réclamations à gauche.)

A droite: C'est de l'histoire.

[M. Thiers prouve que la France devait intervenir du moins pour recueillir quelques débris de la liberté italienne. L'Autriche a poursuivi les conséquences de la victoire de Novare et marcher sur Rome. Les puissances catholiques s'étaient réunies à Gênes pour concerter le rétablissement d'une autorité qui est nécessaire à l'univers chrétien. A moins d'empêcher, par une déclaration de guerre, l'Autriche de s'emparer de Rome, la France n'avait d'autre parti à prendre que d'aller elle-même satisfaire au grand intérêt des nations catholiques, en rétablissant sur son trône le souverain pontife. Cette démarche était dans l'intérêt français, catholique et libéral; il n'y avait pas à hésiter et il valait mieux qu'une intervention, rendue inévitable par les fautes qui avaient perdu l'Italie, eût lieu par les armes de la France que par celles de l'Autriche.]

« Il est vrai, dit M. Thiers, qu'en envoyant une armée, la France avait à agir contre une république. Cette considération rendait-elle sacré le gouvernement institué au Capitole? Nous ne le croyons pas.... On est ami ou ennemi d'un gouvernement, non en raison de sa forme, mais de sa conduite. — La France, en allant à Rome, n'y est pas allée pour nuire à la liberté de l'Italie ni à celle du peuple romain.]

Les faits, à cet égard, parlent assez haut, dit-il, pour rendre la réponse facile (Oui! oui! — Assentiment ironique à l'extrême gauche.)

M. ANTOINE THOURET. — C'est vrai! les faits parlent assez haut! Très-bien!

M. LE RAPporteur. Les faits parlent assez haut pour rendre la réponse facile. Aujourd'hui, en effet, on se récrie contre les résultats obtenus, on trouve qu'on n'a pas assez vaincu à Rome, le mauvais vouloir du parti hostile à la liberté, qu'on n'a pas obtenu du gouvernement pontifical assez de clémence ou assez de liberté politique. On convient donc que la France est placée en présence d'influences contraires avec lesquelles elle est en lutte pour se faire donner ce qu'on lui concède. Elle n'est donc pas à Rome contre la liberté italienne, mais pour elle. (Réclamations à l'extrême gauche. — Assentiment à droite.)

Une voix à gauche: C'est du Loyola!

[Bruit.]

M. LE RAPporteur. Messieurs, je vous ai déjà dit que vous discuterions prochainement.

A l'extrême gauche: Très-bien! Nous venons.

M. LE RAPporteur. Vous savez par expérience que vos objections n'ont pas l'habitude de m'interdire la parole, et que je vous réponds. (Oh! oh! — Exclamations à gauche.) Eh bien, pourquoi ne pas attendre le jour où je pourrai vous répondre?

A gauche: Oui! oui!

M. LE PRÉSIDENT. C'est une impatience déplacée.

Voix nombreuses à droite: Ecoutez donc!

M. LE RAPporteur. La France n'est donc pas à Rome contre la liberté italienne, mais pour elle.

« On peut penser qu'elle ne fait pas assez, soit; mais enfin elle agit pour, et non pas contre: l'esprit de la Constitution n'est donc violé à aucun degré. (Violentes réclamations à l'extrême gauche.)

A droite: C'est un 13 juin!

M. LE PRÉSIDENT. Faites donc silence! Quelle intempérance de langage!

M. LE RAPporteur. Ainsi toutes les raisons politiques, morales, religieuses, devaient porter la France à intervenir à Rome. Elle y a envoyé une armée. La faction qui a dirigé depuis deux ans les destinées de l'Italie, au lieu de prendre la France pour arbitre, lui a violemment résisté. Nos soldats, toujours dignes d'eux-mêmes, ont emporté tous les obstacles, comme ils l'avaient jadis à Lodi et à Arcole; mais plus que jamais sages et disciplinés, ils ont mérité l'admiration de l'Europe par la régularité et l'humanité de leur conduite (Très-bien!); et n'aurions-nous obtenu de notre expédition que cette nouvelle manifestation des vertus guerrières de notre armée, nous ne devrions pas avoir de regrets, car, pour nous, au milieu des douleurs que nous inspire le spectacle du temps, la conduite de nos soldats a été une véritable consolation patriotique. (Très-bien! très-bien!) — Acclamations sur les bancs de la majorité.)

M. AIMÉ s'adressant à l'extrême gauche. Vous devriez siffler comme à la Porte-Saint-Martin!

M. PASCAL DUPRAT. La gloire est pour l'armée, la honte pour le Gouvernement. (Alions donc!) C'est une de vos belles paroles, monsieur le président, que je cite.

M. LE RAPporteur. — La France, une fois présente à Rome par son armée, n'y pouvait commettre l'inconséquence de violenter elle-même le Saint-Père, qu'elle venait délivrer de la violence d'une faction. Elle a dû lui rendre son trône et sa liberté, sa libération pleine et entière, car telle était sa mission. Mais elle tenait des circonstances un droit, un droit qu'on n'a que très-rarement, celui des conseils. Si, dans les circonstances ordinaires, un Souverain se permettait de dire à un autre: Vous vous conduisez mal; comparez-vous de telle ou telle manière, il commettrait à la fois une inconvenance et une usurpation. Mais un souverain qui est venu en rétablir un autre dans un intérêt commun d'ordre, d'humanité, de religion, d'équilibre politique, trouve dans la gravité des circonstances qui l'ont amené, dans le service rendu, le droit de donner un conseil. La France, en faisant un effort, effort qui fut mesurer non à la difficulté d'empêcher quelques bastions, difficulté qui heureusement n'en est pas une pour son armée, mais aux difficultés politiques que peut entraîner une entreprise de ce genre; la France, disons-nous, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père.... (Interruption à l'extrême gauche.)

Un membre à gauche: Supplier à genoux!

Autre membre: C'est un langage de capucin, M. de Montalembert doit être satisfait. (Agitation.)

A droite: Il n'y a rien de sacré pour eux;

vous verrez qu'il faudra dire le citoyen Pape!

M. LE RAPporteur. Je suis étonné de l'interruption: je suis étonné qu'on ait assez peu de fierté pour ne pas comprendre la valeur des expressions quand il s'agit d'une puissance qui n'a pas une armée de 500,000 hommes. (Très-bien! très-bien!) — Bruit à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à l'extrême gauche: A quoi peuvent mener ces interruptions? Dans quel intérêt les fait-on? Écoutez donc, c'est votre devoir; le silence ne compromet personne, et souvent une parole imprudente compromet. Rires à droite. — Bruits à gauche.)

Une voix: La maxime est bonne!

M. LE PRÉSIDENT: Je suis bien obligé de parler souvent, pas aussi souvent que vous. (Nouveaux rires.) Quelquefois c'est une succession inenconcevable d'interruptions; mon office est de les constater, de les mettre en évidence; c'est la seule réparation, c'est celle que je dois à l'assemblée. (Très-bien! très-bien!)

(S'adressant toujours à l'extrême gauche): Vous ne savez pas vous contenir un instant!

M. ANTOINE THOURET: Ce n'est pas facile.

M. LE PRÉSIDENT: Je vous demande pardon, c'est facile.

M. RAPporteur: Est-ce que vous croyez que vous ne mettez pas souvent notre patience à une rude épreuve? (Oh! oh!) — Bruits nouvelles à l'extrême gauche.)

Je reprends.

La France, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père, de prendre les moyens convenables pour satisfaire ses peuples, et pour apaiser ce qu'il y avait chez eux de mécontentements légitimes. Elle avait droit de lui conseiller les réformes qui pouvaient, en réconciliant les habitants des Etats romains avec la souveraineté pontificale, la dispenser de revenir elle-même à Rome, ou d'y laisser venir l'Autriche, deux moyens également regrettables pour tout le monde.

La France n'a trouvé le Saint-Père ni moins généreux ni moins libéral qu'il l'était en 1817; mais les circonstances étaient malheureusement changées. Ceux qui avaient usé de ses bienfaits pour bouleverser l'Italie, pour chasser de leur capitale les princes les plus libéraux, avaient produit un redoublement de préjugés chez tous les ennemis de la liberté italienne, dont Pie IX, au début de son règne avait si courageusement affronté les répugnances. Ne pas ouvrir la source d'où avaient découlé tant de maux, était devenu la préoccupation exclusive de presque tous les hommes qui concourent à un gouvernement romain. Les difficultés, grandes à l'origine de la liberté romaine, étaient donc singulièrement accrues par l'usage de cette liberté pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

La France a dû dire que s'il y avait danger de bouleversement, à dépasser la mesure de liberté qui convient à un peuple, il y avait danger aussi de rester en-deçà de cette mesure, et qu'il y avait péril à accorder trop peu, comme à accorder trop. Elle a dû dire que l'administration romaine, telle qu'elle a existé jusqu'à l'avènement de Pie IX, était impossible à maintenir dans les Etats du Saint-Siège. Si on peut, en effet, contester aux Romains le

FEUILLETON.

Les Soeurs de St. Joseph rentrées à l'Hôpital d'Avignon.

Le glorieux triomphe de la vérité et de l'innocence qui fut aujourd'hui le maître de notre feuilleton, n'aurait pas seulement le monde catholique, en général; il intéresse bien spécialement nos bonnes et bien-aimées Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Les Religieuses de St. Joseph d'Avignon, celles de La Flèche, de Dieppe et du Canada appartiennent au même Institut, formé comme on le sait lors de la fondation de Montréal.

En 1844, le feu fut mis trois fois, dans l'espace de 15 jours, au Convent des Soeurs d'Avignon. Toutes les religieuses faillirent périr au milieu des flammes. En même temps on répandait dans le public les accusations les plus infamantes contre la Communauté. C'étaient là les moyens qu'employait l'impie pour chasser ces charitables filles de leur asile. A la suite de ces circonstances pénibles, la Commission administrative des hospices d'Avignon prit une délibération pour éloigner les Religieuses de St. Joseph du service de l'Hôpital. Le Ministre de l'Intérieur sanctionna cette délibération. Et, malgré leur innocence, malgré l'émotion et les regrets des vrais catholiques, la Commission consuma son acte d'odieuse et cruelle persécution. Mais enfin, le temps de la réparation est arrivé. Voici les réflexions et les documents que La

Commune, journal d'Avignon, publie au sujet de ce glorieux triomphe de la justice, sous le titre qui se lit en tête de ce feuilleton :

« Quoi! les sœurs de St. Joseph? Les mêmes qu'une administration précédente en avait expulsées comme atteintes et convaincues de dissolution, de refus d'un service complet, de violences contre une des leurs, de persécution d'incendies, de connivence avec un parti!

En vérité, c'est à n'y pas croire, et tout au plus la perpétuité serait-elle vraisemblable, si la révolution, qui a fait passer du bleu au rouge la plupart de leurs ennemis, s'était opérée en faveur et au profit de la prétendue faction blanche dont on les supposait complices.

Or, il n'en est rien. Entraînée dans le mouvement général du vote universel, l'action combinée des partis a eu pour unique résultat une manifestation de jour en jour plus ferme et plus précise de la volonté populaire.

C'est donc la volonté populaire qui, par l'intermédiaire de ses représentants et avec la concours de l'autorité, a réintégré les sœurs à l'Hôpital.

Mais alors, de deux choses l'une: ou les accusations qui ont servi de prétexte à leur expulsion, qui ont amené contre elles tout ce que certaines passions ont toujours de haïnes et de fureurs, ont été des ennemis de Dieu, et que nous avons vus sonndement entretenus encore il y a peu de jours au milieu de nous, pour aller éclater au loin et à découvert dans certains journaux, — ou ces accusations, disons-nous, sont autant de faits prou-

vés, acquis à la justice et à l'histoire, — ou bien, toutes ensemble, elles ne forment qu'un abominable tissu d'atrocités calomnieuses.

Or, dans le premier cas, la réintégration des sœurs constituerait un acte par lequel le conseil municipal et l'immense majorité de la population avignonnaise, les ministres, les représentants et le peuple qui les a élus, se rendraient solennellement complices de la prétendue faction, prendraient sciemment sur eux la solidarité des violences, dissolutions, refus de service et incendies dont les sœurs étaient soupçonnées s'être rendues coupables;

Et il n'y a personne qui, sans même tenir compte des faits, et aux leurs du simple bon sens, ne reconnaisse tout ce qu'il y a de révoltant et d'inadmissible absurdité dans cette première supposition;

Dans le second cas au contraire, et par cette même réintégration, le conseil municipal et la population avignonnaise, les ministres, les représentants et le peuple dont ils sont les élus, se seraient inscrits au flux contre cette éponventable masse d'accusations; à leurs yeux tout y serait supposé, controuvé, sans fondement; ainsi qu'il a prononcé la cour de Nîmes sur les deux chefs qui lui ont été soumis;

Et quant à l'appui momentanément donné par le pouvoir, il s'expliquerait assez par le souvenir de cette maxime alors en honneur, que l'autorité ne peut jamais avoir tort, maxime qui si longtemps comprima la France sous le jong hideux auquel il aura sans doute mis fin l'explosion de février.

C'est à chacun de nos lecteurs à se décider pour l'une ou l'autre de ces deux conclusions si complètement opposées: mais leur rapprochement amènera sans doute les moins vaines dans ce vote à reconnaître qu'entre ceux qui ont chassé les religieuses et ceux qui les rendent à nos hôpitaux, il y a autre chose qu'un simple divergence sur la meilleure manière d'administrer un hôpital.

Ce qu'il y a, c'est une injustice à réparer, comme en est convenu M. Debry devant le conseil municipal, et après de longs mois d'examen;

Ce qu'il y a, c'est l'iniquité administrative la plus mensongère peut-être qui ait déshonoré le dernier règne. La ville d'Avignon avait à s'en laver devant le monde, et elle l'a fait dès que la liberté lui a été rendue.

La Providence a ses secrets.

Il n'avait pas suffi aux persécuteurs de nos religieuses de les avoir chassées du chevet de leurs malades; doués de la triste prudence du serpent, ils avaient fait en sorte d'opposer à leur retour les obstacles matériels les plus insurmontables; et c'est ainsi qu'on avait vu leur convent livré aux indigents, et le logement des indigents vendu pour une caserne communale.

Il n'était guères possible de se mieux prémunir contre l'éventualité redoutée; aussi, lorsque le jour de la justice et de la réparation arriva; lorsque la grande voix du peuple, délivrée enfin du bâillon officiel qui l'enchaîna si longtemps; lorsque cette voix, qui

est celle de Dieu, a pu se faire entendre et rappeler nos bonnes sœurs au lieu de leur perpétuel sacrifice, rien ne s'est trouvé prêt pour les recevoir.

Or, qu'en est-il arrivé? Le voici. C'est qu'au lieu d'un jour de triomphe, elles en auront tout un mois.

Réduites à se rendre journellement de leur asile auprès de leurs malades, et ayant ainsi journellement à traverser les quartiers les plus populeux, chaque trajet donne lieu à une ovation qui se renouvelle deux et trois fois par jour.

Et rien ne saurait peindre l'ivresse des masses qui se pressent alors sur leur passage. C'est un mélange confus de bénédictions, de cris de joie, de sanglots échappés à l'émotion, un concert de voix enfin qu'aucune expression ne saurait rendre, et dont il serait superflu de vouloir donner une idée. Jamais une mère chérie n'a été accueillie par sa famille avec une plus tendre et plus entraînant exclamation de piété filiale. Au milieu de ce mouvement populaire, tout est spontané, tout est dicté par le cœur. Mais la parole, mais les battements de mains ne suffisent pas aux épanchements du bonheur qui débordent de toutes les âmes, on y joint d'autres démonstrations encore; les fleurs, les couronnes pleuvent de toutes les fenêtres, et des guirlandes, jetées d'un côté à l'autre des rues, transforment la voie qu'elles parcourent en une longue allée de verdure.

Et qu'on ne dise plus: C'est un parti qui s'agit; à moins que ce ne soit le parti de tout